

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R.C.)**

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Personne publique

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA REUNION
5 B, rue de Paris
CS 31023
97404 ST-DENIS CEDEX

Tél : 02 62 94 22 00

N°2425SGIMO05

Objet de la consultation :

**Acquisition de postes de transformation
de tension électrique HT/BT**

Date et heure limites de réception des offres :

Le 17.03 2025 à 12:00 (heure locale - Ile de la Réunion)

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 – Nomenclature CPV	4
2 - Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	4
3 - Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4 - Contenu du dossier de consultation	5
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
5.1 - Documents à produire.....	5
5.2 - Présentation des variantes.....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
6.1 - Transmission électronique	7
7 - Examen des candidatures et des offres	7
7.1 - Sélection des candidatures	7
7.2 - Attribution des marchés.....	7
7.3 - Suite à donner à la consultation	Erreur ! Signet non défini.
8 - Renseignements complémentaires	9
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	9
8.2 - Procédures de recours	Erreur ! Signet non défini.



1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet l'**Acquisition de postes de transformation de tension électrique HT/BT**.

Les prestations concernent :

- La dépose de l'ancien transformateur, son enlèvement vers un centre agréé ;
- La fourniture et pose du nouveau poste de transformation et d'un ensemble de cellules conforme aux normes en vigueur ;
- La fourniture et pose des équipements réglementaires, des affiches de consignes de sécurité, plaque signalétique..., conformes aux normes en vigueur ;
- Le raccordement du nouveau poste de transformation au réseau EDF ;
- Le raccordement du nouveau poste de transformation au TGBT ;
- La réalisation éventuelle de dalle de support dimensionnée pour le nouveau transformateur et autres réalisations de génie civil nécessaires à l'accueil du nouveau poste de transformation, de sa cabine (préfabriquée ou construite), passages de câbles...y/c toutes sujétions
- L'entretien annuel réglementaire du poste de transformation objet de la présente consultation, pendant 2 ans ;

Voir fiche technique

Lieu(x) et délai et d'exécution des prestations :

Site	Coordonnées	Interlocuteurs
Domaine des Pierres 60A, Route de l'Entre- Deux Pierrefonds 97410 Saint-Pierre	Tél : 0262 94 20 19 ou 0692 20 25 81 henriette.marimoutou@reunion.cci.fr	Henriette MARIMOUTOU

Délais plafonds pour les postes de transformation :

- 250 KVa : Deux mois maximum
- 1 000 KVa : Trois mois maximum

1-2 Caractéristiques principales du marché :

L'acquisition de postes de transformations, y/c équipements de sécurité du poste et pour les intervenants, toutes sujétions de pose et de raccordement seront sur **bordereau de prix forfaitaire**.

Ce marché est constitué de deux lots (2) :

- Lot 1 : Poste de transformation de 250 KVa
- Lot 2 : Poste de transformation de 1000 KVa

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots. La CCI Réunion fera un choix pour l'un ou l'autre groupe de transformation en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse (livraison, mise en route et travaux d'infra)

1.2 - Mode de passation

Procédure formalisée établie en application des articles R 2124-1 à 6 et R2113-1 à 3 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il est prévu deux lots.

1.5 – Nomenclature CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
31174000-6	Transformateurs d'alimentation

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 Variante et Option

Variante : non

Option : Le marché comporte des options complémentaires au sens communautaire : Avenant, marché complémentaire et reconduction, relatifs à l'évolution des besoins du pouvoir adjudicateur en termes de quantité.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.



3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai de livraison est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser à l'acte d'engagement, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et annexes techniques
- La fiche technique à transmettre
- Bordereaux de prix
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour la livraison du matériel
- annexe conflit intérêt

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation **au plus tard 06 jours avant la date limite** de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Sites de maintenance	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit :**

- **Les formulaires DC1 (lettre de candidature)**
- **Et DC2 (déclaration du candidat).** Disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses particulières (CCP)	Oui
Bordereaux de Prix Unitaire (BPU)	Oui



Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

5.2 - Présentation d'une variante

Sans objet

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres :

Les critères retenus pour la sélection des offres seront par ordre de priorité décroissante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40%
2-Valeur technique	30%
3-Date de livraison (exécution)	30%

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.

1-Prix des prestations 40%

Note maximale X prix offre moins disante
Prix offre analysée

2-Valeur technique 30%

- **Note maximale 100 points (pondération de 30%)**
Indiqué comme ci-après :
- ✓ Les références, agréments, certifications etc... de l'entreprise et des agents dédiés au projet (qualification des intervenants (CV, agrément et/ou certification)) : 30 points
- ✓ Effectif prévu, importance du personnel : 20 points
- ✓ Valeur technique des offres liées aux fiches techniques : 30 points
- ✓ La méthodologie envisagée pour la pose et pour la réalisation de la prestation de maintenance annuelle : 20 points

Barème d'appréciation :

Très satisfaisant : 100/100

Satisfaisant : 80% de la note maxi

Moyen : 50% de la note maxi

Insatisfaisant ou non fourni : 0/100

3-Date d'exécution 30%

Les délais s'entendent :

- La dépose de l'existant
- La réalisation des travaux en génie civil pour le nouveau poste
- La livraison et la pose du nouveau poste
- Les raccordements
- La mise en route

Barème d'appréciation :

- Délai le plus court : note maximale
- 2ème en délai : 90 % de la note maximale
- 3ème en délai : 80 % de la note maximale
- 4ème en délai : 70 % de la note maximale
- 5ème et suivant : 60 % de la note maximale

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Déroulement de la procédure :

Toutes les notes attribuées dans l'analyse des offres seront arrondies à deux décimales suivant le principe mathématique.

Les soumissionnaires seront classés, par ordre décroissant, suivant leurs notes globales respectives. Le candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée sera classé premier etc...

Les soumissionnaires sont informés des conditions de rejets des offres :

- Les offres parvenues après la date et l'heure limite,
- Les offres qui ne respectent pas les exigences formulées (offres irrégulières)
- Les offres sans rapport avec le marché (offres inappropriées)
- **La CCI Réunion se réserve le droit de notifier un ou les deux lots**

Présentation de l'offre : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2142-1 à 27 ; R2152-1 et 2 ; L 2141-1 à 14 du décret n°2019-259 du 29 mars 2019 du Code de la Commande Publique.

8 - Renseignements complémentaires**8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande écrite au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

- **<https://www.marchespublics.gouv.fr>**
- Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier via la plateforme des achats de l'état.

Renseignements pour visite :

Cf article 1.1 du présent document.

PROCEDURES DE RECOURS

Seul le droit français est applicable en cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de saint Denis de La Réunion.

Tout rapport, toute documentation, toutes correspondances relatives au présent marché doivent être rédigés en français.

8.1 Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif – Secrétariat du greffe, 27 rue Félix Guyon – CS 61107-97404
Saint-Denis Cédex. Tel 02 62 92 43 61. Fax 02 62 92 43 62

8.2 Introduction des recours :

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : 2 mois à compter de la date de la notification du marché.

Règlement des différends :

En cas de litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent sera celui de Saint Denis de la Réunion.

8-3 Organe chargé des procédures de médiation

Comité consultatif interrégional de Paris

Règlement amiable des litiges

27, rue Miollis-75015 PARIS

Tel : 01 44 42 63 43 Fax : 01 44 42 63 37

8.4 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours (Nom et adresse : **idem article 8.1**)